



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**SAMEDI 04 NOVEMBRE 2023**

**EXERCICE SPORTIF 2022/2023**





**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SAMEDI 04 NOVEMBRE 2023 A 14H30**



 **PROCÈS - VERBAL**

**PRÉSIDENTE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU 06 de KARATÉ et D.A. Mme**

**PERONNET Dominique**



**ORDRE DU JOUR**



* Ouverture de l’assemblée Générale par la présidente
* Approbation du procès-verbal de l’Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31/08/2022
* Présentation du rapport moral de la présidente et approbation
* Rapport du secrétaire général
* Présentation du rapport financier par le trésorier
* Approbation du bilan financier
* Présentation du budget prévisionnel 2023/2024 et approbation
* Rapports d’activités de l’Equipe Technique Départementale 31/08/2023
* Présentation des projets départementaux pour la saison 2023/2024
* Mise à l’honneur des athlètes karaté subventions accordées
* Questions diverses

# I - PRÉAMBULE

* Réception et vérification des pouvoirs

* Émargement des représentants des associations membres de l’organisme départemental et des membres du comité directeur

# II - PRÉSENTS

* Le Comité Directeur

* Les représentants des associations membres de l’organisme départemental

# III – OBJET DE LA RÉUNION

Les représentants des associations du Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Karaté et Disciplines Associées se sont réunis en assemblée générale ordinaire en date du 04 Novembre 2023 à 14h30, à la salle Olympie, au 809 boulevard des Écureuils 06210 Mandelieu la Napoule sur convocation par mail de rappel le 20/10/2023 L’annonce de cette assemblée est inscrite au calendrier en ligne sur nos sites, depuis septembre 2023.

# IV – RÉUNION

L’assemblée générale ordinaire est présidée par Mme PERONNET Dominique agissant en qualité de présidente, assistée de M. BOUCHET Richard Directeur technique.

Mme PERONNET Dominique, présidente du Comité Départemental du 06 de Karaté et D.A., ouvre la séance à 14h30 et remercie les membres présents d’avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

# V – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Au jour de l’assemblée générale, 117 clubs (205 voix) pouvaient prendre part à l’assemblée générale ordinaire. Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les responsables des clubs présents et qui demeure annexé au présent procès-verbal.

Après vérification et comptabilisation de la feuille de présence dûment signée, il a été constaté que 16 clubs étaient présents lors de cette assemblée soit un total de 60 voix.

Le quorum n’étant pas obligatoire pour une assemblée générale ordinaire, l’assemblée peut se tenir valablement. La présidente rappelle l’ordre du jour.

## 5.1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La présidente propose la lecture du procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2021, en précisant que celui-ci a été adressé à tous les clubs et également mis sur le site CD06KDA. Personne n’en demandant la lecture et personne ne prenant la parole, la présidente le met aux voix. Le vote a lieu à main levée, le procès-verbal du 27 novembre 2021 est approuvé à l’unanimité.

## 5.2 – RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

 RAPPORT MORAL PRESIDENTE CD06KDA

**La partie sportive**, Notre Département comptait pour cette année sportive 2022 2023 : 7055 licencies.

Nombre de clubs : 117

Malheureusement tous n’ont pas payé leur cotisation fédérale, nous ne pouvons que le regretter.

C’est le projet sportif qui en fera les frais

Le programme sportif proposé, sur cette année 2022 2023 a été dense.

Nous avons essayé de maintenir notre objectif :

Un projet sportif pour tous : soit au niveau de la ZID, soit au niveau du département

Un projet formation complet : soit pour la préparation des divers diplômes FFK : AFA/DAF/DIF

Un projet équipement : dotation de tous les corps arbitraux (équipements)

Un projet organisation harmonieux

Il nous faut, désormais continuer à motiver nos bénévoles, qui manquent cruellement : dans tous les domaines, sportif, logistique .

**La partie économique,** Nous présentons un bilan en déficit. En raison des conséquences financières COVID le CD06KDA a intégralement financé les deux coupes de France organisées, nous nous ferons désormais rembourser par la FFK.

Par contre nous avons obtenu toutes nos subventions conseil Départemental : 4000€, ANS ancien CNDS : 6500€ et FFK : 94562€

Nous avons toujours une trésorerie positive à ce jour.

**La partie sociale**, toujours deux salariées à temps partiel chacune : une au secrétariat, une à la communication. Le secrétariat du CD06KDA est mutualisé avec la Ligue et la zone interdépartementale, le secrétariat est ouvert deux jours par semaine.

LA PRESIDENTE PERONNET D.

CE RAPPORT MORAL EST ADOPTE A L UNANIMITE

## 5.3 – RAPPORT DU SECRÉTAIRE GENERAL

 M. DALBERA Gérard, secrétaire Général du Comité Départemental du 06 de Karaté et DA est absent excusé. Voici son rapport pour l’année sportive écoulée.

RAPPORT 2022-2023

La saison 2022-2023 a été dense. Après la période COVID, elle se devait de l’être.

3 réunions bureau exécutif

3 comité Directeur

1 AG

1 réunion présidents/enseignants

5 Week end formation (afa/daf/dif)

3 stages experts

1 open international

1 regroupement Kempo

3 entrainements katas

1 réunion Jury des Grades

1 coupe et chpx kumité Depart.

1 coupe shidokan

1 coupe karate light contact

1 regroupement karate mixt

1 coupe et chpx kata Départ

1 coupe et chpx kumité ZID

1 coupe et chpx kata ZID

3 passages de grade

1 coupe kobudo

1 coupe krav maga

1 coupe kali escrima

1 coupe de France Shindokai

1 coupe AMV

1 coupe poussins et open veterans

1 coupe de France shidokan

1 stage body karate

1 coupe Marcel Riffe

1 stage Nunchaku

1 competition wushu

Nouveaute : attentif à la santé de ses adherents, le Département met à disposition une dietéticienne (participation financière a chaque intervention)

La commission sécurité désirerait mettre en place des formations spécifiques 1 ier secours karaté

1 saison bien remplie qui a essayé de satisfaire le plus grand nombre de nos adhérents.

Le calendrier à venir sera tout aussi fourni, mais attention aux moyens financiers.

Merci à tous.

## 5.4 – RAPPORT FINANCIER

Rapport financier 2022-2023

**Introduction**

Mesdames, Messieurs, et chers adhérents

Les dirigeants de votre comité départementale Alpes Maritimes sont heureux de vous présenter ses comptes pour l’exercice 2022 2023 conformément aux dispositions de nos statuts.

Le comité départementale CD06KDA a clôturé le 31 aout 2023 les comptes de son exercice comptable.

Comme à l’accoutumée, la durée de cet exercice a été de 12 mois.

Nous vous rappelons que notre comptabilité est tenue selon la méthode dite de caisse. Le comité tient l’inventaire de ses réserves et de ses investissements ; il procède à un rapprochement bancaire permettant d’établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation bancaire effective de l’association.

Les opérations comptables ont été saisies par le cabinet comptable Brisville et les dirigeants de l’association, tout particulièrement le trésorier, ont validé les comptes qui vous sont présentés.

Le rapport financier évoque successivement :

* Les résultats de la gestion du CD06KDA pour l’exercice 2022 2023
* La situation de la trésorerie à la clôture de l’exercice

A la suite de cet exposé, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l’approbation des comptes, au quitus de gestion et à l’affectation du résultat.

Nous vous rappelons également que conformément aux dispositions statutaires, les comptes ont été tenus à la disposition des membres au siège pendant les 15 jours précédant notre assemblée et qu’ils peuvent être librement consultés au siège par les membres de l’association, sur rendez-vous.

**Résultat exercice : Déficit -23466.81€**

 **Produits :**

**Nous avons 2 gros postes :**

Subventions : 53982€

 Départementale 4000€ (idem A-1)

CNDS : 6000€ (/idem A-1)

FFK Varam: 27188€ (Enorme  A-1 =67088€) aide au dév sportif.

FFK :16294€ (+33%/ A-1).

A savoir que nous étions en positif donc nous ne pouvions pas demander toutes les subventions comme l’année dernière (A-1= 90666€) ce qui représente 40% de subvention en moins.

Cotisations clubs :

Comme vous le savez chaque club doit régler la cotisation fédérale au comité départemental qui s’élève à 250€ et à la lecture du bilan qui vous a été remis, vous avez pu constater que la cotisation reçue est de 5450€ ; C’est la principale source de revenus qui n’a pas été reçu par le comité.

135 Clubs sont affiliés et si on x par 250, cela représente 33750€ ce qui fait une différence de 28300€.

Retenez bien ce chiffre car il explique très fortement le déficit du compte de résultat du comité départemental.

Passage de grade : 10850€ de frais d’inscription.

 **Charges :**

Notre plus gros poste de dépense s’élève à 29313.89€ Ce sont les commissions et équipements d’arbitrage. (+218% A-1)

Suivi de la commission médicale qui prends de plus en plus d’ampleur : 7647.65 (+34% A-1)

Prise en charge totale des 2 coupes de Frances

Achats de nouveaux tatamis : 4914€

Frais fixes :

 Location garage : 1752€ (146\*12)

 Fournitures adm : 1136€

Le reste vous est assez bien détaillé.

 **Trésorerie :**

Au 31/08 le solde au crédit agricole est de 3826.55€

 Le solde du livret A est 25729.62€

Approbation des comptes :

Merci de votre attention

VOTE DU BILAN ET DES COMPTES DE RESULTATS

Le vote se fait à main levée

Les comptes de résultats et bilan sont adoptés à l’unanimité des membres présents et représentés.

**BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023**

**VOIR PIECE JOINTE**

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022/2023

Le vote se fait à main levée. Le budget prévisionnel 2022/2023 est adopté à l’unanimité des membres présents et représentés.

## 5.5 – RAPPORT DU DTD

Commentaires constructifs sur la saison passée.

Problématique du désengagement général des bénévoles suite au COVID

Présentation du calendrier.

Autant de points évoqués par notre Directeur Technique.

## 5.6 – QUESTIONS DIVERSES

Un bref débat constructif et très convivial entre les membres présents.

Trois athlètes prometteurs sont mis à l’honneur, une participation de 200€ de frais de déplacement leur est remis, Messieurs MALCOIFFE et Monsieur BULUMAC qui ont obtenus chacun des podiums nationaux.

## 5.7 – CLOTURE DE LA RÉUNION

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h00.

De l’assemblée, il a été dressé le présent Procès-verbal signé par la Présidente et le Secrétaire Général.

Mme PERONNET Dominique M. DALBERA Gerard

Présidente CD06KDA Secrétaire Général CD06KDA

Vice Présidente de la Ligue côte d’Azur de karaté et D.A.

Membre du Conseil d’Administration de la Fédération Française de karaté et D.A. Trésorière Adjointe du CDOS06

